

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°33 du 12 août 2010**

PARTIE PERMANENTE  
Marine nationale

Texte n°23

**DÉCISION N° 0-31439-2010/DEF/EMM/ORJ**

portant création d'un détachement GARDIAN du centre d'expérimentations pratiques et de réception de l'aéronautique navale.

*Du 1er juillet 2010*

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : bureau « organisation, réglementation et affaires juridiques ».

**DÉCISION N° 0-31439-2010/DEF/EMM/ORJ portant création d'un détachement GARDIAN du centre d'expérimentations pratiques et de réception de l'aéronautique navale.**

*Du 1<sup>er</sup> juillet 2010*

NOR D E F B 1 0 5 1 4 9 6 S

---

*Classement dans l'édition méthodique : BOEM 113.5, 590.1.3*

*Référence de publication : BOC N°33 du 12 août 2010, texte 23.*

---

1. Le détachement « GARDIAN » du centre d'expérimentations pratiques et de réception de l'aéronautique navale (DET CEPA GARDIAN) est créé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Il est implanté sur la base de FAA (Tahiti) auprès de la flottille « 25F ».

2. Dans le cadre de la mise à hauteur des Gardian, le DET CEPA GARDIAN a pour mission de :

- suivre les phases de qualification industrielle et étatique de la mise à hauteur ;
- rédiger la documentation d'emploi et de mise en œuvre ;
- effectuer les expérimentations, la formation des équipages ;

afin d'être en mesure de proposer à l'état-major de la marine la mise en service opérationnelle de l'appareil rénové.

3. Le détachement est constitué à partir de personnels de la flottille « 25F ». Il pourra être renforcé ponctuellement par du personnel du CEPA/10S.

4. Afin de maintenir la qualification opérationnelle de la flottille, le commandant de la force de l'aéronautique navale (ALAVIA) définira le fonctionnement et les modalités d'emploi du personnel du DET CEPA GARDIAN au sein de la flottille « 25F ».

5. Le détachement sera dissout sur ordre après la mise en service opérationnelle du GARDIAN rénové.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1<sup>re</sup> classe,  
sous-chef d'état-major « soutien et finances »,*

Hubert SCIORELLA.